DIRECTION DES **SOLIDARITES**

2026 DSOL 166 Subventions (33 760 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les Jeux de Paris 2024 ont joué un rôle d'accélérateur pour l'accessibilité et favorisé l'accès à une pratique sportive régulière, qui est un facteur de santé, de bien être, de confiance en soi. Dans le cadre du programme héritage « Transformations Olympiques », la mesure 16 « une offre sportive enrichie pour se (re)mettre au sport » vise à accompagner les personnes éloignées de la pratique sportive, notamment les personnes en situation de handicap, vers une pratique plus durable. En outre, la stratégie handicap de la Ville vise à faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour ces publics.

C'est dans cet objectif qu'a été développé le dispositif « Bouge et Partage ». Ce dispositif, lancé en octobre 2022, propose une offre sportive pour les adultes en situation de handicap mental, psychique ou moteur, ainsi que pour les séniors en perte d'autonomie. Il permet de favoriser la pratique sportive de ces publics et leur offre un moment de partage autour d'activités physiques et culturelles. Bouge et Partage vise également à faciliter la mise en réseau des clubs et comités sportifs avec les établissements médico-sociaux et associations du champ du handicap. Le projet est mis en place dans trois équipements sportifs de la Ville (le centre sportif Ladoumègue dans le 19e arrondissement, le centre sportif Elisabeth dans le 14e arrondissement et le centre sportif Max Rousié dans le 17e arrondissement), sur des créneaux qui ont pu être réservés à hauteur de deux heures sur chaque site, soit six heures par semaine au

total, tout au long de l'année (hors vacances scolaires). Les différents partenaires du projet permettent d'offrir une large palette d'activités.

La quatrième saison de Bouge et Partage, d'octobre 2025 à juin 2026, a réuni près 8 100 participants, en partenariat avec 75 établissements et services médico-sociaux. Au total, depuis le lancement du dispositif, on compte près de 29 000 participations.

Les projets proposés par les associations présentées ci-dessous participent de la politique parisienne en matière d'accès à la pratique sportive, contribuent à la mise en œuvre de la mesure 16 du programme d'héritage « Transformations Olympiques » des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, et présentent un intérêt local pour la Ville de Paris. Le présent projet de délibération vise à contribuer à soutenir ces projets, en accordant des subventions d'un montant total de 33 760 euros aux associations suivantes.

L'association **ADB Sport Santé** propose aux personnes de situation de handicap et séniors en perte d'autonomie, ainsi qu'à leurs proches aidants, un moment de partage autour d'activités physiques et culturelles. La pratique de la pétanque constitue un support idéal pour favoriser les liens sociaux et proposer un cadre convivial. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'événements organisés dans le cadre des Parcours Olympiques Partagés (POP) de la Ville de Paris.
Les séances proposées dans le cadre de Bouge et Partage seront encadrées par un intervenant spécialisé et expérimenté, assisté d'une personne en parcours de réinsertion sociale. L'association intervient ponctuellement le jeudi au centre sportif Elisabeth (14e), et dans le cadre d'un temps fort d'animation, soit 6 séances au total.
Une subvention de 1 200 euros est proposée pour soutenir ce projet.

L'Association pour la Promotion et l'Organisation Ludiques de Loisirs (APOLLO) a pour objet la promotion et le développement de la pratique du sport amateur et loisir.
Dans le cadre de Bouge et Partage, elle propose des séances de boxe adaptée en direction des personnes en situation de handicap issues d'établissements médico-sociaux partenaires. Les séances sont encadrées par un éducateur sportif diplômé. Chaque participant évolue à son niveau, à son rythme, en toute sécurité. L'association intervient ponctuellement le lundi au centre sportif Jules Ladoumègue (19e) et le jeudi au centre sportif Elisabeth (14e), soit 9 séances au total. Une subvention de 2 160 euros est proposée pour soutenir ce projet.

La Compagnie Au-delà du Quai a pour but de créer du lien et de favoriser l'épanouissement *via* la pratique de l'improvisation théâtrale, et d'organiser des temps d'échanges, de rencontres et des évènements culturels. Dans le cadre de Bouge et Partage, elle propose aux personnes en situation de handicap des séances d'improvisation théâtrale et de danse adaptée. Il s'agit aussi de faciliter la mise en réseau des

établissements et services médico-sociaux (ESMS) et associations du champ du handicap et de générer des rencontres et du rire autour d'activités ludiques et créatives. La Compagnie anime des ateliers hebdomadaires d'improvisation théâtrale et de danse adaptée. Elle intervient le lundi au centre sportif Jules Ladoumègue (19e), le mardi au centre sportif Max Rousié (17e) et le jeudi au centre sportif Elisabeth (14e), soit 28 séances au total. Une subvention de 7 000 euros est proposée pour soutenir ce projet.

Le Comité départemental de Paris de Tennis a notamment pour objet de favoriser la pratique du tennis et du para-tennis. Dans le cadre de Bouge et Partage, il propose aux personnes en situation de handicap des séances hebdomadaires de tennis en face en face pédagogique. Elle intervient le lundi au centre sportif Jules Ladoumègue (19e), le mardi au centre sportif Max Rousié (17e), et le jeudi au centre sportif Elisabeth (14e), soit 28 séances au total. Les séances sont animées par deux éducateurs tennis formés au tennis adapté et handi-tennis.
Une subvention de 8 400 euros est proposée pour soutenir ce projet.

L'association **Jogador** a pour objectif le développement de l'individu par la pratique de la Capoeira. À la fois sportive et sociale, la Capoeira permet aux pratiquants de développer leurs capacités physiques et sportives tout en se socialisant au sein d'un groupe qui se réunit autour d'un moment de partage.
Dans le cadre de Bouge et Partage, elle intervient ponctuellement le lundi au centre sportif Jules Ladoumègue (19e), le jeudi au centre sportif Elisabeth (14e), et dans le cadre de 2 temps forts d'animation, soit 8 séances au total.
Une subvention de 1 000 euros est proposée pour soutenir ce projet.

L'association **No Boudo Taekwondo Club** a pour objet la pratique du Tae Kwondo, art martial d'origine coréenne, qui permet d'améliorer sa force musculaire, son équilibre et sa souplesse, mais aussi de cultiver sa concentration, sa mémoire et son équilibre personnel . Pratiquer cet art martial est utile au renforcement de la confiance en soi.
Dans le cadre de Bouge et Partage, l'association propose des séances encadrées par un éducateur sportif diplômé et expérimenté en activités physiques adaptées. Elle intervient ponctuellement le jeudi au centre sportif Elisabeth (14e), et dans le cadre de 3 temps forts d'animation, soit 6 séances au total.
Une subvention de 1 000 euros est proposée pour soutenir ce projet.

L'association **PARIS ACASA FUTSAL** a pour but de promouvoir le sport et ses vertus à travers le futsal.
Dans le cadre de Bouge et Partage, les séances proposées seront encadrées par 1 moniteur sportif expérimenté en activités physiques adaptées. L'association intervient ponctuellement le lundi au centre sportif Jules Ladoumègue (19e), le jeudi au centre sportif Elisabeth (14e),

et dans le cadre de 2 temps forts d'animation du dispositif, soit 8 séances au total.
Une subvention de 1 000 euros est proposée pour soutenir ce projet.

L'association **Proximsport** a pour objet de favoriser l'insertion et l'orientation vers les formations et métiers du sport.
Dans le cadre de Bouge et Partage, elle propose aux personnes en situation de handicap des ateliers d'activités physiques adaptées autour de la motricité et la collaboration, et des jeux collectifs (boccia, tir à l'arc, volley inclusif, kin ball, parcours de motricité...). Elle anime des ateliers hebdomadaires encadrés par des éducateurs diplômés expérimentés en activités physiques adaptées, le lundi au centre sportif Jules Ladoumègue (19e), le mardi au centre sportif Max Rousié (17e), et dans le cadre de 12 temps forts d'animation, soit 31 séances au total.
Une subvention de 9 300 euros est proposée pour soutenir ce projet.

L'Union Sportive des Bretons de Paris a pour objet d'encourager l'exercice physique et les pratiques sportives.
Dans le cadre de Bouge et Partage, l'association propose des séances de jeux adaptés, avec pour objectifs de développer une offre sportive pour les adultes en situation de handicap mental ou psychique et les seniors en perte d'autonomie, pour leur permettre d'exercer une activité physique tout en travaillant la logique et la perception dans l'espace. L'US bretons animera des ateliers hebdomadaires encadrés par 2 éducateurs diplômés expérimentés en activités physiques adaptées, le jeudi au centre sportif Elisabeth (14e), soit 9 séances au total.
Une subvention de 2 700 euros est proposée pour soutenir ce projet.

Compte tenu de l'intérêt des projets présentés en direction des personnes en situation de handicap, je vous propose de signer une convention avec ces 9 associations et de leur attribuer des subventions pour un montant total de 33 760 euros :

- ADB Sport Santé : 1 200 euros ;
- L'Association pour la Promotion et l'Organisation Ludiques de Loisirs (APOLLO) : 2 160 euros ;
- La Compagnie Au-delà du Quai : 7 000 euros ;
- Le Comité départemental de Paris de Tennis : 8 400 euros ;
- Jogador : 1 000 euros ;
- No Boudo Taekwondo Club : 1 000 euros ;
- PARIS ACASA FUTSAL : 1 000 euros ;
- PROXIMSPORT : 9 300 euros ;
- Union Sportive des Bretons de Paris (USBP) : 2 700 euros ;

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris,